



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne



DDFIP 5 ru de Lorraine
52000 CHAUMONT
Bureau 207

fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

03.25.30.68.34

FS du 8 avril 2024

Liminaire

Monsieur le Président !

Il y aurait tant de sujets à évoquer !

Sujets d'ordre général au plan national, ou sujets particuliers à la DGFIP : emploi, services exsangues, impact de l'IA sur les missions, sécurité des agents, contrôle fiscal... Ce répertoire n'est malheureusement pas exhaustif.

Mais de nos jours, dans un contexte d'inflation galopante et de perte de pouvoir d'achat des agents de la DGFIP, comment ne pas aborder le volet rémunération ?

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 10 ans, les **gains indiciaires** ont été plus que légers dans notre ministère, le dernier octroi de 5 points en début d'année 2024 (mais voté en 2023) étant passé pratiquement inaperçu du fait de l'augmentation des charges.

Le régime indemnitaire, en cours de **négociations**, ne traduit à ce jour en aucune manière le fort engagement de l'ensemble des agents de la DGFIP, qui permet pourtant à notre administration de faire face à tous les défis auxquels on l'expose.

L'augmentation de la **place du mérite** qui s'annonce n'est qu'une nouvelle manière, en période de forte inflation, de mettre du leurre dans les épinards.

Car aux dernières nouveautés, nous avons, au choix : les annonces ressortant le projet dépoussiéré de la « **rémunération au mérite** », les attaques contre le Statut de la Fonction Publique, et la **recherche de 10 milliards d'économies** portant exclusivement sur le fonctionnement de l'État et la masse salariale des agents publics de l'État.

C'est donc bien le coup d'envoi d'une nouvelle étape du démantèlement de la Fonction Publique.

Cette rémunération au mérite entraînerait une réelle modulation pour une part prépondérante du traitement indiciaire, mettant ainsi fin à l'automaticité du changement d'échelon, et constituerait donc une rupture avec le principe de carrière inscrit dans le

Statut Général de la Fonction Publique. Cela permettrait aussi de **prolonger le gel** de la valeur du point d'indice, et d'enterrer quasi définitivement toute augmentation générale.

Et ce mérite ne s'appliquerait qu'à **25 % des agents** ? Vous considéreriez donc que seuls 25 % d'entre eux sont méritants ? C'est bien mal reconnaître leur dévouement et leur implication, celle qui permet de publier fièrement que « la DGFIP reste le service public donnant la plus grande satisfaction aux Français » ! Car lors des crises, des bugs, des nouvelles missions à assumer, on sait venir les trouver, ces agents peu méritants !!! Alors, que **l'administration sache leur prouver sa reconnaissance** autrement que par des mots !

Lorsqu'il s'agit de demander aux agents des sacrifices, il n'y a pas de limite, mais quand il est question de reconnaître leur dévouement, il n'y a pas de crédits !

Alors que la DGFIP est l'administration, qualifiée « d'élite », qui permet à toutes les autres de fonctionner et aux politiques publiques de se déployer, force est de constater qu'on la prive de tous les moyens d'y parvenir, aussi bien sur le plan budgétaire, humain que technique. Les milliers d'emplois supprimés ces dernières années, conjugués au NRP, ont dégradé considérablement les conditions de travail, en toute connaissance de cause. Le niveau très élevé des RPS dans le DUERP en est la meilleure preuve et la conséquence directe. Si la suppression d'emplois était une discipline olympique, assurément, la DGFIP serait la meilleure chance de médaille de la France !

Et la perte de sens, l'absence de perspectives, la fatigue, la lassitude et les inquiétudes des personnels de tout grade, de l'agent technique aux cadres supérieurs, sont à ce jour clairement établies. **La préservation de la santé morale et physique de TOUS les agents doit rester au coeur des préoccupations.**